

5G : l'Arcep ouvre la voie à des enchères retardées

La première vague d'attribution de fréquences [5G](#) aux opérateurs télécoms devrait rapporter au moins 2,17 milliards d'euros au gouvernement.

Ce prix de réserve dépasse [celui que préconisait l'Arcep](#).

Agnès Pannier-Runascher évoque un montant « raisonnable »*.

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie défend par ailleurs la décision d'attribuer une partie du spectre à prix fixe par blocs de 50 MHz (chacun des opérateurs pourra en acquérir un, pour 350 millions d'euros). Et non de 60 MHz, comme le recommandait le régulateur.

« Si on attribuait sans enchères 4 blocs de 60 MHz, cela réduirait la possibilité pour les opérateurs qui en ont les moyens d'envisager des services additionnels en 5G, [explique-t-elle](#) aux Échos. Alors qu'à 50 MHz, compte tenu de la montée en charge de la 5G, la saturation n'est pas à l'ordre du jour. »

Une fois ces quatre blocs attribués, resteront 110 MHz qui seront mis aux enchères. Ce par tranches de 10 MHz, à partir de 70 millions d'euros chacune. Le plafond global est fixé à 100 MHz par opérateur ; le plancher, à 40 MHz.

Les opérateurs devraient pouvoir déposer leurs offres au plus tôt en mars 2020.

Spectre 5G : la France vise large

Les licences concernent des fréquences dans la bande 3,4 – 3,8 GHz. Elles seront accordées pour 15 ans, avec [des obligations](#) parmi lesquelles :

- L'ouverture de la gestion dans au moins deux villes par opérateur avant fin 2020.
- Un volume minimum de sites en service à différentes échéances : 3 000 fin 2022, 8 000 fin 2024 et 10 500 fin 2025.
- Sur les deux derniers jalons, 25 % des sites devront être installés dans une zone « rassemblant les communes des zones peu denses et celles des territoires d'industrie, hors des principales agglomérations ».
- Garantir, à l'horizon 2022, un débit d'au moins 240 Mbit/s sur 75 % des sites au minimum.
- L'activation du *slicing* (niveaux de service différenciés grâce à la virtualisation du réseau) au plus tard en 2023.

En Allemagne comme en Italie, les enchères ont rapporté à l'État plus de 6 milliards d'euros. Elles ont permis d'attribuer, dans le premier cas, 120 MHz dans la bande à 2 GHz. Et dans le deuxième, 200 MHz dans la même bande qu'en France.

Photo d'illustration via Visualhunt